

Bièvre isère BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUEARRETE PORTANT OUVERTURE DE
L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA
MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU SECTEUR DE LA
REGION SAINT-JEANNAISE

Le président de Bièvre Isère Communauté, par arrêté n° AR 2025 HAB 022 du 8 avril 2025, fait connaître qu'il sera procédé, du 28 avril 2025 à 9h au 28 mai 2025 à 12h, soit un total de 31 jours consécutifs, à une enquête publique sur la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du secteur de la région Saint-Jeannaise conjointement à la modification n°3 du PLUi du secteur Bièvre Isère.

La présentation de l'ensemble des modifications projetées est précisée dans l'arrêté d'ouverture d'enquête, ainsi que dans la note de présentation

Pour le secteur de la région Saint Jeannaise ces modifications portent sur :

- **Le règlement écrit** : des modifications sont apportées pour l'ensemble des communes concernées par ce PLUi (soit 13 communes).

- **Le règlement graphique** :

*Cartes 4.2.1 et 4.2.2 - Plan d'ensemble et zoom centre : des modifications sont apportées pour les communes de **Artas, Beauvoir de Marc, Chatonnay, Culin, Lieudieu, Meyrieu les Etangs, Royas, Saint-Agnin sur Bion, Saint-Jean de Bournay, Savas-Mépin, Tramolé, Villeneuve de Marc.**

*Cartes 4.2.4 - Assainissement des eaux usées : cette carte est supprimée pour l'ensemble des communes (soit 13 communes).

*Cartes 4.2.6 - Emplacements réservés et servitudes de pré-localisation : des modifications sont apportées pour les communes de **Artas et Saint-Jean de Bournay.**

*Cartes 4.2.7 - hauteurs : des modifications sont apportées pour la commune de **Artas et Saint-Jean de Bournay.**

*Cartes 4.2.8 - secteurs de densité minimale : des modifications sont apportées pour la commune de **Saint-Jean de Bournay.**

- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : des modifications sont apportées pour les communes d'Artas et Saint-Jean de Bournay.**

Après un examen au cas par cas, l'Autorité Environnementale n'a pas soumis le dossier de modification n°3 du PLUi du secteur de la région Saint-Jeannaise à évaluation environnementale.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique peuvent être consultées dans le dossier de modification soumis à enquête publique.

Monsieur Bernard GIACOMELLI a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du tribunal administratif de Grenoble.

L'ensemble des pièces du dossier, ainsi que des registres d'enquête, seront tenus à disposition du public en version papier dans les lieux suivants :

- BIEVRE ISERE COMMUNAUTE - Siège de l'Intercommunalité (Siège de l'Enquête)

ZAC Grenoble Air Parc - 1 avenue Roland GARROS - 38 590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h / Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

- BIEVRE ISERE COMMUNAUTE - Maison de l'Intercommunalité 366 rue Stéphane Hessel - ZAC des Basses Echarrières - 38440 ST JEAN DE BOURNAY

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h / Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Un ordinateur, avec le dossier dématérialisé consultable, sera mis à disposition dans ces deux lieux d'enquête. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête sur le site :

<https://www.bievre-isere.com/les-services/urbanisme/les-pluis/plui-region-saint-jeannaise/>

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Par courriel, à l'adresse mail dédiée : plui.ccrs@bievre-isere.com

- Par écrit, sur le registre papier ouvert à cet effet dans chacun des 2 lieux d'enquête ;

- Par courrier postal, avec pour objet «Enquête publique Modification n°3 du PLUi du secteur de la région Saint-Jeannaise», à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Bièvre Isère Communauté
ZAC Grenoble Air Parc - 1 avenue Roland Garros
38 590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Le commissaire enquêteur sera présent lors de permanences pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales, favorables ou défavorables, les propositions ou contre-propositions du public aux dates et heures suivantes :

Siège de Bièvre Isère Communauté à St Etienne de St Geoirs

- Mercredi 7 mai de 14h à 17h

- Mardi 20 mai de 14h à 17h

- Mercredi 28 mai de 9h à 12h

Maison de l'Intercommunalité à St Jean de Bournay

- Lundi 12 mai de 9h à 12h

- Jeudi 15 mai de 14h à 17h

- Vendredi 23 mai de 9h à 12h

Deux réunions publiques auront lieu pendant la durée de l'enquête publique :

- Le 30 avril 2025 à 18h30 à la maison de l'intercommunalité à **Saint Jean de Bournay.**

- Le 7 mai 2025 à 18h30 au siège de Bièvre Isère Communauté

à **Saint Etienne de Saint Geoirs.**

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra un rapport et ses conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de l'enquête publique dans les locaux de Bièvre Isère Communauté à St Etienne de St Geoirs ainsi qu'à la maison de l'intercommunalité à St Jean de Bournay. Une copie sera également mise à disposition pendant cette même durée sur le site

<https://www.bievre-isere.com/les-services/urbanisme/les-pluis/plui-region-saint-jeannaise/>

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de modification n°3 du PLUi du secteur de la Région Saint Jeannaise, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur, est approuvé par délibération du conseil communautaire de Bièvre Isère.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Président de Bièvre Isère Communauté ou au 04 74 20 98 30.

455701700



GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Avis portant ouverture de l'enquête publique
relative au projet de révision alléguée n°1 du
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
de Grenoble-Alpes Métropole

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°1AR250037 en date du 10 mars 2025, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la Métropole portant sur le projet de révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole.

Le plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) Drac aval a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2023 et annexé au PLUi par la mise à jour n°5 en date du 28 juillet 2023. Le PPRI Drac aval apporte une connaissance affinée du risque et un nouveau corpus réglementaire qui diffère du « porter à connaissance » de l'Etat de 2018 ayant servi à l'élaboration du règlement des risques du PLUi. Le PPRI Drac aval constitue une servitude d'utilité publique (SUP) directement opposable aux autorisations d'urbanisme. Il concerne 17 communes du territoire métropolitain.

La partie du règlement des risques du PLUi consacrée au risque d'inondation du Drac étant devenue obsolète en raison de l'approbation du PPRI Drac aval, il est nécessaire de faire évoluer le PLUi pour :

- appliquer pleinement sur le territoire la nouvelle réglementation issue du PPRI Drac aval,

- éviter des doublons inutiles de réglementation ou des contradictions,

- sécuriser la délivrance des autorisations d'urbanisme par les Maires.

La procédure menée aura donc pour objectif de :

- **Modifier** la partie 1 concernant les « Dispositions générales » du tome 1_2 du règlement des risques, afin de mettre à jour les mentions relatives au risque d'inondation du Drac.

- **Supprimer** la partie 2 « Réglementation des projets pour le risque d'inondation du Drac » du tome 1_2 du règlement des risques et les règles graphiques correspondantes dans le plan B1 des risques naturels.

- **Mettre en place** une trame de limitation de la constructibilité dans le tome 1_2 du règlement des risques et dans le plan B1 des risques naturels, sur les zones de renouvellement urbain en aléa fort et très fort (zone RCu3 et RCu4 du PPRI Drac) mais protégées par un système d'endiguement dans les communes couvertes par un Plan Communal de Sauvegarde. Ces zones nécessitant des études de vulnérabilité en application du PPRI Drac, la constructibilité y sera dans la plupart des cas conditionnée à la mise en oeuvre d'une procédure complémentaire d'évolution du PLUi.

L'enquête publique se déroulera, du lundi 28 avril 2025 à 09h00 jusqu'au mercredi 4 juin 2025 à 12h00 pour une durée de 38 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est Grenoble-Alpes Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme, domicilié Immeuble Le Forum - 3, rue Malakoff - CS 50053, 38031 Grenoble Cedex 01.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (tel : 04.76.59.59.59)

Le dossier d'enquête publique est constitué de la notice explicative, des pièces administratives, des avis émis par les personnes publiques associées dont l'autorité environnementale et les communes de la Métropole, du bilan de la concertation préalable, et du projet de révision alléguée n°1 du PLUi comprenant :

- Le Rapport de Présentation (Tome 3/ Tome 4)

- Le Règlement écrit (Tome 1.2)

- Le Règlement graphique (Plans B1)

- Les annexes (Sommaire)

Le projet de révision alléguée n°1 du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le dossier PLUi soumis à enquête publique.

Afin de conduire l'enquête publique de la révision alléguée n°1 du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a pris une décision en date du 21 janvier 2025 désignant Madame Catherine Vignon, ingénieure-conseil en environnement, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain Monteil, ingénieur Centrale Supélec,

en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête publique est : Grenoble-Alpes Métropole, 1 place André Malraux - 38031 Grenoble Cedex.

Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sous le lien suivant <https://www.registre-numerique.fr/revision-allegee1-grenoble-alpesmetropole> accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête.

Un poste informatique sera tenu à disposition du public en accès libre au siège de l'enquête et dans les 49 communes de Grenoble-Alpes Métropole, aux jours et heures d'ouverture habituels, afin de permettre la consultation du dossier et de déposer d'éventuelles observations ou propositions sur le registre numérique.

Un accès au dossier en version papier sera disponible au siège de l'enquête publique et dans les communes, ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituels : Claix, Noyarey, Sassenage, Seyssinet-Pariset et Veurey-Voroize.

Avant l'ouverture de l'enquête publique ou durant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de Grenoble-Alpes Métropole.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur le registre numérique accessible 7j/7j et 24h/24h sous le lien suivant

<https://www.registre-numerique.fr/revision-allegee1-grenoble-alpesmetropole>, notamment sur les postes informatiques mis à disposition au siège de l'enquête (Grenoble-Alpes Métropole, 1 place André Malraux - 38031 Grenoble Cedex) et dans toutes les 49 communes de la Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : revision-allegee1-grenoble-alpesmetropole@mail.registre-numerique.fr Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre numérique susmentionné.

- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêteur, mis à disposition au siège de l'enquête publique et dans toutes les 49 communes de Grenoble-Alpes Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

Les observations et propositions du public, inscrites sur les registres d'enquête papiers, seront consultables sur le registre numérique.

- Par voie postale en adressant un courrier à :

Madame la commissaire enquêteur de la révision alléguée n°1 du PLUi

Grenoble-Alpes Métropole,
Direction de l'urbanisme et de l'Aménagement, Immeuble Le Forum - 3 rue Malakoff
CS 50053, 38031 Grenoble Cedex 01

Les observations et propositions, écrites et orales du public, reçues par la commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête.

Lieux, jours et heures où la commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Sites	Permanences de la commissaire enquêteur	Lieux de permanence de la commissaire enquêteur	Jours et heures habituels d'ouverture au public
Siège de Grenoble-Alpes Métropole	Mardi 27 mai de 14h à 17h	Grenoble-Alpes Métropole 1 place André Malraux 38 031 Grenoble Cedex	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Mairie de Claix	Lundi 26 mai de 13h à 17h	Mairie Place Hector Berlioz 38640 Claix	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Le vendredi de 8h30 à 12h00
Mairie de Noyarey	Samedi 17 mai de 9h à 11h	Mairie 75 rue du Maupas 38360 Noyarey	Le lundi de 8h30 à 13h et de 14h00 à 18h30 Du mardi au vendredi de 8h30 à 13h00 Le samedi de 9h00 à 11h00
Mairie de Sassenage	Mercredi 21 mai de 14h à 17h Mercredi 4 juin de 9h à 12h	Mairie Place de la Libération 38360 Sassenage	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Hôtel de ville de Seyssinet-Pariset	Lundi 5 mai de 15h30 à 18h30	Hôtel de ville Place André Balme 38170 Seyssinet-Pariset	Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Veurey-Voroize	Mercredi 7 mai de 10h à 13h	Mairie 2 rue de la Gilbertière 38113 Veurey-Voroize	Les lundi et mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Les mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00

La commissaire enquêtrice établira un rapport circonstancié relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de révision alléguée n°1 du PLUi. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique, dans les mairies des communes membres et à la Préfecture de l'Isère dès leur transmission et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sans limitation de délai, dans les conditions prévues au Titre 1^{er} de la Loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000). Ils seront par ailleurs publiés sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole, pour y être tenus à disposition du public durant 1 an.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision alléguée n°1 du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

453232400

COMMUNE DE TREPT

Enquête publique sur les déclarations de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 4 avril 2025, le maire de TREPT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les déclarations de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Jean-Yves Bourguignon en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie de TREPT du 29/04/25 au 03/06/25 aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : <http://trept.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie aux dates suivantes : le 29 avril 2025 de 9h à 12h, le 16 mai de 14h à 17h, le 27 mai de 9h à 12h et le 3 juin de 9h à 12h

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de TREPT ou par voie électronique à l'adresse suivante : urba@trept.fr en précisant Déclaration de projet n°1 ou Déclaration de projet n°2.

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus. Les déclarations de projet du plan local d'urbanisme ont l'objet d'évaluations environnementales jointes au dossier. Au terme de l'enquête, les déclarations de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme seront approuvées par délibération du conseil municipal. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire,

455732400

VIES DES SOCIÉTÉS

Convocations



CAISSE DE CREDIT MUTUEL HEYRIEUX - LA VERPILLIERE CONVOCATION

Les sociétaires de la Caisse ci-dessus sont informés qu'ils sont convoqués par le conseil d'administration au siège 40 avenue Général Leclerc 38540 Heyrieux :

- 1) en Assemblée Générale Extraordinaire le 22 avril 2025 à 17h00 avec l'ordre du jour suivant :
01 Ouverture de l'Assemblée Générale, constitution du bureau.
02 Modification des statuts consécutive à la modification des statuts-types des Caisses locales.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités suivantes.

- 2) En Assemblée Générale Extraordinaire le 23 avril 2025 à 17h00.

Cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place.

Le Président du Conseil d'Administration

451771200

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Avis d'attribution



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Avis d'attribution

M. Le Président
390 rue Henri Fabre
38926 Crolles - Cedex
Tél : 04 76 08 04 57 - Fax : 04 76 08 85 61
mél : zamira@le-gresivaudan.fr
web : <http://www.le-gresivaudan.fr>
SIRET 20001816600245

Objet : Fourniture de livres, CD, DVD, vinyles, jeux vidéo, abonnements à des périodiques - Relance

Référence acheteur : 24065LIV00

Nature du marché : Fournitures

Procédure ouverte

Classification CPV :
Principale : 37532000 - Jeux vidéo
Complémentaires : 22200000 - Journaux, revues spécialisées, périodiques et magazines
30234300 - Disques compacts (CD)
79980000 - Services d'abonnement

Critères d'attribution :
Lot n° 5 : Jeux vidéos
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
25% Pertinence du stock et de la diversité du fonds
15% Pertinence des moyens mis en oeuvre pour les commandes et leurs suivis
15% Pertinence des propositions de conseil aux utilisateurs de l'accord-cadre
10% Pertinence du délai de livraison des commandes
10% Pertinence des pratiques éco-responsables pour l'exécution des prestations
5% Mise en place des notices UNIMARC
20% Prix

Lot n° 8 : CD et vinyles musique du monde / jazz / musique classique, livres lus
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
25% Pertinence du stock et de la diversité du fonds
15% Pertinence des moyens mis en oeuvre pour les commandes et leurs suivis
15% Pertinence des dispositions pour la livraison des commandes
10% Pertinence des pratiques éco-responsables pour l'exécution des prestations
10% Pertinence des propositions de conseil aux utilisateurs de l'accord-cadre
5% Mise en place des notices UNIMARC
20% Prix

Lot n° 10 : Fourniture et gestion des abonnements aux publications périodiques
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Pertinence des moyens mis en oeuvre pour les commandes et leurs suivis
20% Pertinence du stock et de la diversité du fonds
15% Pertinence de la gestion des réclamations des utilisateurs
5% Mise en place des notices UNIMARC
30% Prix

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex
Tél : 0476429000 - Fax : 0476422269
greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex
Tél : 0476429000 - Fax : 0476422269
greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique ; Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.

Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) LOT N° 5 - Jeux vidéos
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 27/02/25
Marché n° : 24065LIV05
R D M VIDEO, 127 BD GAMBETTA, 95110 SANNOIS
Montant HT : 42 000,00 €
Le titulaire est une PME : NON
LOT N° 8 - CD et vinyles musique du monde / jazz / musique classique, livres lus
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 27/02/25
Marché n° : 24065LIV08
R D M VIDEO, 127 BD GAMBETTA, 95110 SANNOIS

Montant HT : 24 000,00 €
Le titulaire est une PME : NON
LOT N° 10 - Fourniture et gestion des abonnements aux publications périodiques
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 27/02/25
Marché n° : 24065LIV10
AGENCE FRANCAISE ABONNEMENT PRESSE, 27 BD DE LAUNAY, 44000 NANTES
Montant HT : 51 000,00 €
Le titulaire est une PME : NON
Envoi le 08/04/25 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.le-gresivaudan.fr>

455789600

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

MAIRIE SAINT THOMAS EN ROYANS

Avis d'appel à candidatures

M. Valéry FRIOL - Maire
Mairie
26190 SAINT THOMAS EN ROYANS
Tél : 04 75 48 62 67
mél : mairie-st-thomas@orange.fr
SIRET 21260331000013

Groupement de commandes : Oui
MAIRIE DE SAINT THOMAS EN ROYANS
310 route du Vercors
26190 St THOMAS EN ROYANS
L'avis implique un marché public

Objet : FABRICATION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES CANTINES SCOLAIRES

Référence acheteur : 2025-01

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée restreinte

Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : 310 ROUTE DU VERCORS
26190 Saint-Thomas-en-Royans
Durée : 36 mois.

Classification CPV :
Principale : 55523100 - Services de restauration scolaire

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :
JOELLE HOSTACHE
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des candidatures : 16/05/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 08/04/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

455766100



Marchés publics

Agir en proximité
avec les acheteurs
publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com